
Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du vendredi 24 juin 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 8**Votants:** 8**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:****Excuses:** Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL**Absents:****Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO

Objet: Renforcement électrique Laparrot - 2016_029

Monsieur le Maire, présente le projet de dissimulation esthétique des réseaux aériens cité en objet.

Il est exposé au conseil que, dans le cadre de l'opération de renforcement dissimulé des réseaux électriques aériens réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), La commune de Corn doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux associés de rénovation de l'éclairage public ainsi que des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la commune de Corn, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article 2-II de la loi du 85-704 du 12 juillet 1985, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la commune de Corn pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire précise que le fonctionnement dissimulé des réseaux électriques est financé en totalité par la FDEL. Il est présenté les devis estimatifs correspondants à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphonique et précisé que le coût de ces travaux, réalisés par la FDEL pour le compte de la commune de Corn, lui seront remboursés intégralement ;

Après avoir délibéré, le conseil :

1. Approuve le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL
2. Désigne la FDEL pour assurer la mise en place des fourreaux de passage de câbles en vue d'une amélioration de l'éclairage public dont l'amélioration sera réalisée avec le concours du Grand-Figeac.
3. Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la FDEL.
4. Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer, avec Orange et le président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi du 85-704 du 12 juillet 1985, une convention rédigée après étude définitive ; le coût TTC des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la commune de Corn lui étant intégralement répercuté.
5. Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par Orange et la FDEL S'engage à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget de sa collectivité.

Le financement des luminaires et leur pose est pris sur l'enveloppe de la commune à la communauté de commune du Grand-Figeac : 13000€

Concernant le réseau de France Télécom la commune prend en charge la totalité du financement des travaux de génie civil soit : 33 000€, plus 80% du câblage.

Le conseil municipal vote favorablement et à l'unanimité pour la réalisation des travaux.

Objet: Les travaux sur la commune - 2016_030

- Les travaux de renforcement électrique :

Les travaux d'enfouissement de la ligne électrique en vue du renforcement du secteur St Laurent /Goudou Mas de ménage sont terminés.

Les mêmes types de travaux sont en cours sur Peyrelongue et Tutau.

Les raccordements électriques pour chaque secteur sont prévus fin Aout.

- La route de Goudou :

Au regard de l'impact des travaux sur la route de goudou il faudrait refaire le revêtement mais avant tous travaux, le Maire propose au conseil municipal de faire le nécessaire auprès des riverains pour que les arbres soient élagués.

Le conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité.

- Les travaux d'entretien de la commune :

Les travaux à la charge de l'employé communal sont divisés en plusieurs tranches. L'intervention sur chaque tranche revient en moyenne toute les trois semaines, bien évidemment tout cela dépend beaucoup de la météo, de la location de la salle des fêtes et des différents imprévus survenant et nécessitant son intervention.

Mr le Maire propose de réunir régulièrement la commission travaux pour faire un état des lieux de l'ensemble des travaux sur la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mr le maire propose également de réunir la commission salle des fêtes pour qu'elle étudie les tarifs et conditions de location de la salle des fêtes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- La rampe pour l'escalier du tilleul à la source :

Mr olivier Quercy informe le conseil qu'un devis a été demandé pour installer une rampe à cet escalier et un autre pour le mettre en sécurité. Mr le Maire informe le conseil que Mr et Mme Wilmotte ont donné leur accord pour que la rampe soit accrochée au mur de leur maison.

Objet: Animation Planétarium - 2016_031

Monsieur Thorat de St Sulpice gérant de « Ile aux étoiles » organise cet été une activité Planétarium et souhaite le proposer à la salle des fêtes de Corn. De ce fait, il demande la salle les lundis après midi des mois de juillet et août 2016.

Mr le Maire a rencontré Mr Thorat et lui a proposé, après échange avec Mr Lecoustre, un tarif de location de 400 euros + électricité pour les huit demi-journées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Objet: projet du nouveau périmètre de la communauté de commune du Grand-Figeac - 2016_032

Mme le Préfet n'a pas tenu compte de l'avis de la majorité des communes ayant déjà répondu NON à l'agrandissement du Grand Figeac. En effet se référant strictement à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) qui impose aux communautés de communes d'avoir minimum 5000 habitants ce qui n'est pas le cas pour le Haut Ségala.

Elle est en droit de refuser d'écouter ce que lui disent les conseils municipaux avec les délibérations qu'ils votent. Peu importe la dynamique territoire, sa géographie, son projet, ses choix la rigueur de la Loi s'applique un point c'est tout.

Nous avons décidé lors du conseil du 17 novembre 2015 (délibération 2015-077) de refuser l'entrée du Haut Ségala pour deux raisons essentielles :

- le souhait des communes et de la communauté du haut ségala de rester maître de son destin,
- le refus pour nous de voir à nouveau la communauté du Grand Figeac s'agrandir et encore perdre en démocratie.

Le conseil municipal renouvelle à l'unanimité son désaccord pour l'entrée du Haut Ségala dans le périmètre du Grand Figeac.

Objet: Recours gracieux de ENEDIS (Ex ERDF) - 2016_033

Mr Le maire présente au conseil la lettre reçue, suite à la délibération 2016/13 du 11 Février 2016 dans laquelle le conseil municipal à l'unanimité s'était positionné contre l'installation des compteurs « Linky » sur son territoire, de ENEDIS(ExERDF) demandant un recours gracieux contre la délibération précitée.

Le conseil municipal confirme à l'unanimité sa décision et refuse l'implantation des compteurs « Linky » sur son territoire.

Un courrier sera adressé par Mr le Maire à Mr Bocquillon, directeur territorial du Lot, d'ERDF, de la DT du Lot, expliquant les raisons du refus du déploiement des compteurs « Linky » sur Corn.

La FDEL sera aussi prévenue.

Objet: Nouvelle délibération contre le déploiement des compteurs LINKY - 2016_034

Le conseil a souhaité compléter sa délibération 2016/13 du 11 Février et prendre la délibération suivante

Considérant que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités territoriales et non à Enedis (ex-ERDF) ;

Considérant qu'il n'est économiquement pas justifié de remplacer les compteurs actuels de la commune et de ses habitants (compteurs électroniques « bleus » ou compteurs électromécaniques), qui ne sont ni usés ni obsolètes, ne sont pas plus coûteux ni moins efficaces que par le passé et ne présentent aucun danger potentiel, qui fonctionnent bien et ont une longue durée de vie ;

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants tels qu'ils nous sont proposés et expliqués semblent viser en premier lieu des intérêts commerciaux sans apporter d'avantages significatifs aux usagers ni à la commune ;

Considérant que certains aspects des compteurs communicants pourraient être facteurs de risques pour la santé de certains habitants électro sensibles ou potentiellement électro sensibles ;

Considérant enfin que certains aspects (encore peu explicités) des compteurs communicants pourraient être facteurs de risques pour le respect de la vie privée des habitants de notre commune ;

Le Conseil municipal de Corn :

- décide que les compteurs d'électricité de la commune de Corn ne seront pas remplacés par des compteurs communicants de type Linky ;

- demande à la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL) d'intervenir auprès d'Enedis (ex-ERDF) pour lui signifier que les compteurs communicants de type Linky ne doivent pas être installés à Corn.

Celle-ci est votée à l'unanimité

Questions diverses :

- Mr Kanader propriétaire au Suquet a interrogé Mr le Maire pour connaître le statut de la fontaine du Cornillou. Après vérification La fontaine de Cournillou est communale. Le conseil, à l'unanimité, souhaite qu'elle reste communale.
- La journée **nettoyage** de la résurgence est prévue **le 16/07/16**
Nous sommes à la recherche du tracé du chemin du Mas de Leret
- **Zone blanche** : la parcelle 922 (50M²) sur laquelle est implanté le pylône TDF est trop petite. Le syndicat Lot numérique cherche acheter une partie de la parcelle 921 afin de pouvoir installer un nouveau pylône en Janvier 2017.
- **Signalétique d'Information Locale** : la commune a reçu un courrier de Martin Malvy demandant un assouplissement des dates pour l'application de la réglementation en vue de réduire les affichages publicitaires. Me Le Préfet a accordé un délai jusqu'au 1^{er} Octobre 2016. Sur la commune 4 panneaux devraient être enlevés d'ici le 13/07/2016.
- **Station d'épuration** Les travaux devraient être effectués les 27-28 juin. Tant que les entreprises n'ont pas décidé de prendre en charge les frais de justice nous poursuivons nos démarches auprès du tribunal administratif.
- **Trame verte et bleue** : Une réunion est prévue à Tour de Faure le 4/07/16
Mr Bernard Caisso représentera la commune.

Mr le Maire informe le conseil qu'un courrier a été adressé à Mr le Président du Conseil Départemental afin de demander une réunion concernant les problèmes de sécurité routière notamment sur le RD113

Fin de Séance 00h30